Nations Unies S/PRST/2017/11



Conseil de sécurité

Distr. générale
24 juillet 2017
Français
Original : anglais

Déclaration du Président du Conseil de sécurité

Le Conseil de sécurité ayant examiné à sa 8010e séance, le 24 juillet 2017, la question intitulée « La situation au Libéria », son président a fait en son nom la déclaration suivante :

« Le Conseil de sécurité salue les progrès d'ensemble accomplis sur la voie du rétablissement de la paix, de la sécurité et de la stabilité au Libéria, l'engagement du peuple et du Gouvernement libériens en faveur de la paix et de la mise en place de processus et d'institutions démocratiques, et le concours prêté par la Mission des Nations Unies au Libéria (MINUL) depuis sa création en 2003. Il accueille avec satisfaction le plan de consolidation de la paix au Libéria intitulé « Pérenniser la paix et assurer le développement » (S/2017/282), que le Secrétaire général lui a présenté en application de sa résolution 2333 (2016) à l'issue de la concertation étroite engagée entre l'Organisation des Nations Unies, le Gouvernement libérien et les différents partenaires.

Le Conseil de sécurité prend note du plan de consolidation de la paix et des mesures qu'il est prévu de prendre au cours de la première phase, d'avril 2017 à mars 2018, pour aider le Gouvernement libérien à doter le pays, avant le départ de la MINUL, des capacités pérennes indispensables pour préserver durablement la paix; à cet égard, il encourage toutes les parties prenantes à redoubler d'efforts pour honorer leurs engagements et concourir à la réussite de cette entreprise et souligne qu'il importe que les autorités libériennes fassent davantage pour s'attaquer aux causes profondes du conflit, relancer les processus de réconciliation, faire avancer la réforme foncière, poursuivre les réformes constitutionnelles et institutionnelles, en particulier dans les secteurs de la justice et de la sécurité, favoriser la participation active des femmes à la consolidation de la paix, étendre l'autorité de l'État et les services sociaux à l'ensemble du pays et instaurer la confiance entre les citoyens libériens et les institutions gouvernementales.

Le Conseil engage le Gouvernement libérien à accélérer les efforts qu'il fait en matière de responsabilisation et de transparence pour renforcer la confiance de l'opinion publique avant les élections et la passation de pouvoir, insiste pour que le Gouvernement respecte son engagement de soutenir l'adoption des projets de loi relatifs aux droits fonciers et à la décentralisation, qui viendront améliorer la vie et les moyens de subsistance des Libériens et contribueront à dépasser les inégalités sociales et les déséquilibres structurels à l'origine du conflit, et souligne qu'il importe que le Parlement fasse le

17-12522 (F) 240717 240717





nécessaire, dans les meilleurs délais, pour que ces projets de loi soient adoptés.

Le Conseil note qu'il importe que des élections présidentielles et législatives crédibles aient lieu au Libéria en octobre 2017 et demande à toutes les parties prenantes de veiller à ce que ces élections soient libres, régulières, crédibles et transparentes, grâce notamment à la participation pleine et entière des femmes, et à ce que tout différend soit réglé pacifiquement dans le cadre des dispositifs prévus par la loi. Il se félicite que le 4 juin, au Sommet de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest, 20 des 22 partis politiques alors enregistrés aient signé la Déclaration de la rivière Farmington, dans laquelle ils se sont engagés à ce que les élections d'octobre se déroulent sans violence et à ce que le pouvoir soit transmis pacifiquement à un nouveau gouvernement, encourage le Gouvernement à faire en sorte que des ressources suffisantes soient allouées à la Commission électorale nationale et débloquées rapidement, et demande à nouveau aux partenaires internationaux d'aider les autorités libériennes à assurer la crédibilité de ces élections, y compris en déployant des observateurs électoraux internationaux. Il félicite les partenaires internationaux pour l'appui constant qu'ils ont apporté à la préparation des élections et les encourage à le maintenir.

Le Conseil se félicite qu'en matière de sécurité, le transfert de compétence aux services de sécurité du Libéria ait été achevé avec succès le 30 juin 2016 et soutient le Gouvernement libérien dans les efforts qu'il fait en vue d'établir pour les élections un plan de sécurité permettant de réagir de manière efficace et appropriée en cas de troubles de l'ordre public, et demande au Gouvernement de fournir des ressources adéquates à l'exécution de ce plan.

Le Conseil demeure préoccupé par le fait qu'au Libéria, les femmes et les filles continuent d'être victimes de nombreux actes de violence sexuelle et sexiste, et demande à nouveau au Gouvernement libérien de satisfaire à la nécessité urgente et impérative de lutter contre l'impunité et de traduire en justice tous les auteurs de tels crimes, de s'engager plus avant à cet égard, notamment en mettant à exécution son plan d'action national sur la violence sexuelle et sexiste et en améliorant l'accès des femmes et des filles à la justice.

Le Conseil souligne que la communauté internationale doit rester attentive à la situation au Libéria et rester mobilisée à cet égard, et engage le Gouvernement libérien, la MINUL et l'équipe de pays des Nations Unies à continuer à agir en étroite coordination pour ce qui est du transfert des responsabilités eu égard à la réduction des effectifs et à la fermeture de la MINUL dont le mandat prendra fin le 30 mars 2018, comme le prévoit la résolution 2333 (2016). Il encourage la communauté internationale et les donateurs à continuer de se mobiliser, à l'appui notamment des engagements pris dans le plan de consolidation de la paix au Libéria, afin de combler les lacunes recensées dans l'état des lieux dressé par l'équipe de pays des Nations Unies en ce qui concerne les capacités nationales, de façon à assurer la continuité des programmes de consolidation de la paix et à aider le Libéria à poursuivre ses efforts de pérennisation de la paix. Le Conseil insiste, à cet égard, sur le rôle fédérateur de la Commission de consolidation de la paix.

Le Conseil se félicite de l'appui des partenaires bilatéraux et multilatéraux, y compris l'Organisation des Nations Unies, l'Union africaine, la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest et l'Union du fleuve Mano, et il les encourage à continuer de jouer un rôle important dans la consolidation et la pérennisation de la paix au Libéria. »

17-12522